

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le quatrième (4^e) jour d'avril 2016 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Les membres du Conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

Projet de règlement no 1123

La séance du conseil est précédée d'une rencontre d'échanges avec les citoyens concernés du rang Elgin concernant la réfection sur une longueur de 500 mètres de ce rang.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption du procès-verbal	Décisions
	• Session ordinaire du 7 mars 2016	
	• Session extraordinaire du 16 mars 2016	
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière au 4 avril 2016	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Formation d'un comité de travail	Décision
2.3	Rôle d'évaluation en ligne	Décision

3- Aqueduc et égout

4- Sécurité publique

5- Voirie et bâtiments

5.1	Projet de règlement no. 1123	Décision
5.2	Circulation en période d'épandage	Décision
5.3	Chlorure de calcium	Décision

6- Urbanisme et environnement

6.1	Projet de règlement no. 1118	Décision
6.2	Comité consultatif d'urbanisme : dépôt du rapport	Information
6.3	Dérogation mineure de M. Sylvain Côté	Décision
6.4	Cogesaf – adhésion	Décision

7- Loisirs et culture

7.1	Soutien à l'Action Bénévole, volet Loisirs	Décision
7.2	Soutien à l'Action Bénévole, volet Loisirs des Aînés	Décision
7.3	Tour cycliste du lac Aylmer	Décision

8- Affaires diverses

9- Liste de la correspondance

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par monsieur André Gamache.

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2016-04-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Adoption des procès-verbaux

• Session ordinaire du 7 mars 2016

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 7 mars 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2016-04-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

• Session extraordinaire du 16 mars 2016

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 16 mars 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2016-04-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du Conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer au 4 avril 2016

4	STRATFORD - PETITE CAISSE	209.45
9	BILO-FORGE INC.	102.96
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRERES INC.	1 966.86
15	GESCONEL INC.	154.47
17	M.R.C. DU GRANIT	358.90
21	J.N. DENIS INC.	284.21
29	VILLE DE DISRAELI	6 162.71
34	MEGABURO	88.54
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00
55	BENOIT BOISVERT	97.98
66	ASS. POMPIERS VOLONTAIRES DE	170.00
87	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	475.00
120	RETRAITE QUÉBEC	1 045.95
133	JEROME BRETON	155.21
144	POSTES CANADA	390.92
163	C.S.S.T.	499.68
183	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	47.60
301	MARCHÉ REJEAN PROTEAU INC.	33.39
321	FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES	129.14
326	N. FAUCHER ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	226.04
384	HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE	122.89
479	PETROLES FRONTENAC INC.	3 289.52
489	LES EDITIONS JURIDIQUES FD	201.60
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	477.24
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	9 198.00
576	MECANO PRO-DIESEL INC.	829.82
654	NAPA DISRAELI (0609)	362.90
663	SANI-THETFORD (2000) INC.	761.72
869	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	811.72
889	PROPANE GRG INC.	255.20
1027	DISTRIBUTION DAKI 2008	137.92
1066	ALSCO CORP.	262.86
1077	BATTERIES G.B. INC.	234.92
1106	THIBAULT & ASSOCIÉS	367.92
1197	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC.	142.50
1222	SERGE GÉLINAS	27.50
1231	BER-FOR ELECTRIQUE LTEE	21.35
1272	SYLVIE VEILLEUX	69.19
1295	WURTH CANADA LTEE	349.32
1300	GRANILAKE AGRÉGATS	501.14
1321	VALORIS	1 499.83
1344	RECEVEUR GÉNÉRAL	125.00
1356	ENVIRONEX	416.44
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	239.90
	TOTAL	33 329.41

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-04-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière au 4 avril 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du Conseil le rapport sur la situation financière en date du 4 avril 2016.

Un document de travail détaillant les soldes de chaque secteur a été analysé à l'interne. Ce sera cependant en mai que seront présentés les états financiers 2015 suite au passage de nos comptables, prévu le 14 avril 2016.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts **Richard Picard**

Une moppe s'est retrouvée aux égouts : heureusement elle a été récupérée avant le blocage. Le remplacement de la pompe coûte environ 7 000 \$. Différents moyens sont prévus afin de sensibiliser les citoyens à cette problématique.

Relations de travail **André Gamache**

Une rencontre cordiale et très positive a eu lieu avec les employés de voirie. Ceux-ci désirent travailler conjointement avec l'employeur et procéder à une analyse du travail afin d'augmenter l'efficacité dans l'exécution de leurs tâches – sujet traité au point 2.2.

Développement (Internet, services de proximité, Pacte rural) **Daniel Poirier**

↳ **Fonds de développement régional :**

- remplace la subvention du Pacte rural
- Un montant de 200 000 \$/an pour l'ensemble de la MRC du Granit sur 3 ans pour un total de 600 000 \$.
- Les coopératives de solidarité, municipalités et organismes sans but lucratif peuvent déposer une demande.
- Le maximum du projet est de 40 000 \$ (projet costaud).
- Délai de présentation : 30 avril 2016
- Nouvelle philosophie : développement durable axé sur la communauté.
- Le cercle des gens d'affaires et la Table de concertation étudieront la possibilité de présenter un projet.
- On retrouve les informations sur le site internet de la MRC du Granit.

↳ **Table de concertation :**

- Une rencontre est prévue à la fin du mois pour discuter des logements à prix abordable. (logements sociaux)
- Présentement le comité provisoire s'affaire à préciser la demande dans notre localité. Pour 12 unités de logements, 24 personnes doivent manifester leur intérêt : l'approche doit être respectueuse.

↳ **Domaine Aylmer :**

Ouverture des soumissions le 15 avril suite à un appel d'offres. Le conseil désire rentabiliser ce site enchanteur permettant aux citoyens d'en profiter au maximum.

↳ **CCDS:**

Réflexion avancée sur la possibilité de donner les 3 services (télévision, internet et téléphonie) afin de fidéliser la clientèle.

Voirie, Équipements & Transports **J.-Denis Picard**

- Monsieur Picard recommande la prudence en période de dégel.
- Rang Elgin : une analyse approfondie de la problématique amène le conseil à décréter un règlement d'emprunt pour la réfection d'une partie du rang Elgin – le sujet sera traité au point 5.1.

Information, Communications & MADA **Sylvie Veilleux**

↳ **Stratford-Info :**

Sortie du Stratford-Info cette semaine

↳ **MADA – Comité Famille:**

- Réception de la subvention suite au dépôt des documents au Ministère de la Famille.
- Comité de suivi – le recrutement se poursuit.

↳ **École Dominique-Savio:**

- Le comité de mobilisation a déposé une demande : le but étant une maternelle 4-5 ans. Ça augure bien puisque le nombre d'élèves requis est atteint.
- Une rencontre est prévue la semaine prochaine avec la direction de la Commission scolaire, le conseil d'établissement et le comité de mobilisation. À suivre...
- Une problématique risque d'affaiblir encore plus le projet éducatif de l'École Dominique-Savio : certains parents, demeurant sur le chemin du barrage, désirent envoyer leurs enfants à Thetford-mines. Ceux-ci vont présentement à Disraeli. Le 5 avril, cinq minutes seront allouées au comité de mobilisation pour faire valoir leur point.

Finances & Budget **Richard Picard**

Les états financiers seront présentés à la séance de mai.

Urbanisme & Domaine Aylmer **J.-Denis Picard**

- Suite à une réunion du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil a été informé par monsieur Dany St-Onge qu'il est difficile d'appliquer la réglementation dans les secteurs où l'on retrouve des milieux humides isolés sur notre territoire.

Monsieur André Gamache ajoute que certaines cartes fournies par la MRC du Granit comportent des erreurs. À la prochaine séance du conseil des maires, ce point sera soumis à l'ordre du jour.

- 5 dérogations mineures ont été traitées par le CCU.

Environnement

J.-Denis Picard

Dans le plan de gestion des matières résiduelles, il est proposé d'instaurer la 3^e voie (bac brun). Une rencontre exploratoire a eu lieu chez Englobe (St-Henry).

Une visite des installations de Valoris est prévue le 13 avril 2016. Il semblerait qu'une nouvelle technique permettrait de conserver la cueillette des matières résiduelles comme présentement plutôt que d'ouvrir une 3^e collecte pour les putrescibles (plus de transport, plus de gaz à effet de serre)

L'objectif du PGMR d'ici 2025 ? (la date étant repoussée) L'élimination complète des putrescibles au site d'enfouissement.

Bâtiments

André Gamache

En attente des soumissions pour la peinture.

Loisirs, Culture, Bibliothèque et Tourisme

Sylvie Veilleux

Travaux à effectuer :

- Réparer les dessus des bandes de la patinoire
- Refaire la toiture du chalet des loisirs

Lancement d'une ligue de poches extérieures vers la mi-mai.

Bibliothèque :

Ouverture le jeudi de 15 h à 19 h en plus du vendredi.

Culture :

- Participation à une rencontre du comité de réseautage (secteur sud des Appalaches) menant à une activité regroupant les artistes – artisans ainsi que les gens liés au patrimoine et à l'histoire. 2 activités annuelles sont prévues (automne et printemps).
- Le Ministère de la Culture est à réviser sa politique culturelle. Des consultations ont lieu en région.
- Présentement, le montant disponible en provenance de la MRC est de 10 000\$ pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Granit et comporte des critères très contraignants.

Sécurité publique

André Gamache

Remplacement du citerne – discussions en cours afin d'obtenir un véhicule usagé : exploration de différentes avenues.

2- Administration

2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le Conseil chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : monsieur André Gamache, monsieur Simon Baillargeon, madame Sylvie Veilleux, monsieur Richard Picard, monsieur Daniel Poirier, madame Julie Marcotte et monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2016-04-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Formation d'un comité de travail

Considérant que suite à une rencontre du comité des relations de travail, la partie syndicale a demandé une analyse de l'organisation du travail pour les syndiqués;

Considérant que le syndicat a proposé la formation d'un comité conjoint syndical/patronal;

Considérant que le conseil est en accord avec cette démarche;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

De former un comité composé de la partie syndicale, de la direction ainsi que deux élus travaillant ensemble dans le but de revoir, dans un premier temps, l'organisation du travail du secteur de la voirie.

2016-04-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Messieurs André Gamache et Daniel Poirier travaillent sur ce comité.

2.3 Rôle d'évaluation en ligne

Considérant que le secrétariat doit répondre à un nombre grandissant de demandes concernant le rôle d'évaluation, les taxes, etc... ;

Considérant qu'un nouveau module «Rôle en ligne» est disponible et permettra à tous d'accéder à ces informations, libérant ainsi le personnel administratif de certaines tâches;

Considérant qu'à moyen terme ce logiciel générera des redevances pour la municipalité;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

D'acquérir le module «Rôle en ligne» de notre fournisseur Infotech au coût de 250\$ non récurrent.

2016-04-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Des frais seront chargés aux professionnels suite à une requête, mais sera gratuit pour le citoyen qui désire avoir accès au rôle en ligne.

3- Aqueduc et égout

4- Sécurité publique

5- Voirie et bâtiments

5.1 Projet de règlement no. 1123

Les citoyens ont accès à la version papier du projet de règlement no. 1123. Madame Manon Goulet en fait la lecture.

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 225 000\$ ET UN EMPRUNT DE 187 750 \$ AFIN D'EFFECTUER LA RÉFECTION DU RANG ELGIN SUR UNE LONGUEUR DE 500 MÈTRES.

Attendu que le conseil désire modifier les infrastructures du rang Elgin sur une longueur de 500 mètres soit du numéro civique 1058 au numéro civique 1198 du Rang Elgin;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. J.-Denis Picard conseiller, lors de la séance régulière du conseil du 7 mars 2016;

Attendu que le coût de ces travaux est estimé à 225 000\$;

Attendu que la municipalité s'approprie, à même le Fonds Gravières et Sablières la somme de 28 000 \$ pour effectuer une partie du paiement;

Attendu qu'une partie de la subvention provenant de la TECQ, soit un montant de 64 000\$, sera utilisée pour le remboursement d'un emprunt sur deux ans;

Attendu que pour effectuer une partie du paiement, la municipalité réserve la somme de 9 250 \$ provenant du tarif de voirie d'été rang Elgin 2016;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer la différence du coût de ces travaux;

Attendu que les immeubles desservis par cette portion du chemin bénéficieront de ces travaux;

Attendu qu'il n'y a aucun lien entre la valeur des immeubles et les travaux exécutés;

Attendu que la définition légale d'un immeuble inclut le terrain vacant;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à des travaux majeurs de réfection sur une longueur de 500 mètres du Rang Elgin.

ARTICLE 3

Le conseil décrète une dépense de 225 000\$: montant incluant les frais incidents et détaillé en annexe sous la cote A pour en faire partie intégrante.

Aux fins d'acquitter une partie des dépenses prévue au règlement, le conseil affecte un montant de 28 000 \$ provenant du Fonds Gravières et Sablières, et un montant de 9 250 \$ provenant du tarif de voirie d'été rang Elgin 2016;

Le conseil décrète donc, un emprunt de 123 750 \$ sur une période de 15 ans ainsi qu'un emprunt de 64 000 \$ sur 2 ans pour en défrayer le coût.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe sous la cote B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégorie 1; Une (1) unité

Pour chaque propriétaire d'un immeuble ayant l'adresse civique : «Rang Elgin» partant du numéro civique 786 jusqu'au numéro civique 1288 du rang Elgin inclusivement.

Catégorie 2; Demie (.5) unité

Pour chaque propriétaire d'un immeuble ayant l'adresse civique : «Chemin Lapierre, Chemin Fortin, et Rue Renard». Plans annexés au règlement sous la Cote B pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Les billets seront signés par le maire et la directrice générale pour et au nom de la municipalité et porteront la date de leur souscription.

ARTICLE 6

La municipalité affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute contribution ou subvention qui pourrait lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement notamment la TECQ 2014-2018 au montant de 64 000 \$.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu;

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le projet de règlement suivant : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 225 000\$ ET UN EMPRUNT DE 187 750 \$ AFIN D'EFFECTUER LA RÉFECTION DU RANG ELGIN SUR UNE LONGUEUR DE 500 MÈTRES.**

2016-04-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache précise qu'il est nécessaire de procéder à un emprunt de 64 000\$ puisque le remboursement de la TECQ sera disponible dans 2 ans seulement.

Fixation de la période d'enregistrement du règlement d'emprunt

Je, soussignée, MANON GOULET, directrice générale et secrétaire-trésorière du Canton de Stratford, déclare que le registre relatif au Règlement n°1123 intitulé «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 225 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 187 750 \$ AFIN D'EFFECTUER LA RÉFECTION DU RANG ELGIN SUR UNE LONGUEUR DE 500 MÈTRES» sera accessible aux personnes habiles à voter de la Municipalité, au bureau municipal, le 12 avril 2016, de 9 h à 19 h.

DONNÉ AU CANTON DE STRATFORD, CE 4 AVRIL 2016

MANON GOULET, directrice générale et secrétaire-trésorière

Monsieur André Gamache apporte des précisions sur la procédure.

5.2 Circulation en période d'épandage

Considérant les coûts élevés engendrés par l'affaissement de la route en période d'épandage;

Considérant la facilité de collaboration demandée par la municipalité auprès des différents utilisateurs durant cette période;

Considérant que ces opérations s'effectuent sur une très courte période de temps;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la municipalité mette en place un système de signaleurs permettant l'alternance de la circulation des poids lourds.

2016-04-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Afin d'éviter que la situation problématique vécue l'an passé ne se répète ce printemps, les principaux utilisateurs ont été sensibilisés au fait que la circulation sera contrôlée par un signaleur. Tous doivent collaborer pendant cette courte période.

5.3 Chlorure de calcium

L'ouverture des soumissions a été effectuée en après-midi.

Considérant les quatre (4) soumissions suivantes :

Transport Adrien Roy & filles inc.	20 309.12 \$ taxes incluses
Somavrac C.C. inc	19 843.57 \$ taxes incluses
Les entreprises Bourget inc.	19 145.26 \$ taxes incluses
CALCLO	19 727.19 \$ taxes incluses

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

De retenir la soumission de CALCLO, étant la plus basse soumission conforme au coût de 19 727.19 \$ taxes incluses.

2016-04-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache précise que la plus basse soumission comportait du magnésium et donc ne répondait pas aux exigences du devis.

6- Urbanisme et environnement

6.1 Projet de règlement no 1118

RÈGLEMENT NO 1118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ROULOTTES ET AUX GAZÉBOS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les délais autorisés pour la mise en place d'une roulotte temporaire;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les conditions de mise en place d'un gazébo;

ATTENDU QUE ces intentions nécessitent une modification au règlement de zonage ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 7 décembre 2015;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 8.2.3 intitulé *Maisons mobiles et roulottes temporaires* est abrogé.

ARTICLE 3

Le deuxième paragraphe de l'article 8.2.2 intitulé *Roulottes* est modifié et se lira dorénavant comme suit :

Nonobstant ce qui précède, une roulotte à des fins temporaires peut être installée pour la durée d'un permis de construction d'une résidence permanente ou secondaire n'excédant pas 2 ans. Passé ce délai, la roulotte doit être enlevée ou entreposée en conformité avec les dispositions du présent article.

ARTICLE 4

L'article 8.2.2.1 intitulé *Roulottes utilisées comme chalet* est modifié afin d'ajouter ce qui suit :

Les roulottes installées avant le 6 août 1991 (entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de première génération) sont protégées par droit acquis. Elles peuvent être réparées, mais ne peuvent être remplacées.

ARTICLE 5

L'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifié afin de retirer Gazébo de la définition de bâtiment accessoire.

ARTICLE 6

L'article 2.7 intitulé *Terminologie* est modifié afin d'ajouter, dans l'ordre alphabétique normale, ce qui suit :

Gazébo/gloriette/pavillon de jardin : Petit abri trois saisons servant de lieu de détente à l'abri du soleil ou des intempéries. Construit en bois ou en métal. Ses ouvertures peuvent être pourvues de moustiquaires, mais ne doivent en aucun cas être fermées ni isolées. La superficie totale du gazébo ne devra pas être supérieure à 37.16 m². La hauteur ne peut excéder 5 mètres et ne peut dépasser celle du bâtiment principal. Un seul gazébo est autorisé par terrain. De plus, un gazébo doit respecter les normes d'implantation décrites à l'article 7.3.2 du règlement de zonage 1035.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution :

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 1035;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO1118 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ROULOTTES ET AUX GAZEBOS.», dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur;

2016-04-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.2 Comité consultatif d'urbanisme : dépôt du rapport

Les élus ont tous reçu le rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à la rencontre du 14 mars 2016.

Les avis publiés seront affichés dans les délais et les demandes de dérogation mineure seront traitées à la séance du conseil du 2 mai 2016.

6.3 Dérogation mineure de Monsieur Sylvain Côté

Propriété : 1480, chemin de Stratford (Lot 13-18 du rang 1 Sud-Ouest du cadastre du Canton de Stratford)

Demande : Construction d'un garage de 24 pieds x 32 pieds (768 pieds carrés) lorsque la résidence occupe une superficie de 20 pieds x 28 pieds (560 pieds carrés).

Extrait de l'article 7.3.3 du règlement de zonage n° 1035 :

c) « La superficie maximum d'un garage privé et/ou abri d'auto est de 100 mètres carrés au total, sans toutefois dépasser la superficie du bâtiment principal. La superficie du total des autres bâtiments accessoires ou annexes ne doit pas dépasser 40 % de la superficie du bâtiment principal. »

Décision :

Considérant que la résolution passée le 1^e février 2016 (2016-02-12) comportait une erreur et aurait dû se lire comme suit :

Considérant que la maison est sur deux (2) étages et de petite superficie;

Considérant que le garage sera de dimensions raisonnables sur deux étages ne dépassant pas 100 m² et respectera l'article 7.3.3 du règlement de zonage no. 1035 concernant l'implantation d'un garage;

Considérant que l'implantation de ce garage ne causera pas atteinte à la jouissance du droit propriété des immeubles voisins puisqu'aucune habitation n'est construite en 2^e rangée;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure concernant la construction d'un garage.

2016-04-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.4 Cogesaf – adhésion

Considérant que le Conseil désire appuyer les travaux du Conseil de gouvernance de l'Eau des bassins versants de la rivière St-François;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier,
Et résolu :

De renouveler sa cotisation comme membre régulier au coût de 50 \$.

De désigner monsieur J.-Denis Picard pour représenter la Municipalité du Canton de Stratford et siéger sur le COGESAF.

2016-04-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Loisirs et culture

7.1 Soutien à l'Action Bénévole, volet Loisirs

Projet : Place à la musique !

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs ne possède aucun équipement mobile pour sonoriser avec de la musique les activités extérieures qu'il organise, tels la Fête nationale, le Cache-oreilles, la Semaine de relâche, et pour offrir des spectacles produits par des petits groupes musicaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne dispose d'aucun équipement mobile de sonorisation pour supporter l'organisation d'activités au Bureau municipal tels les cours de danse, l'événement Reconnaissance, la Fête de Noël, Vie active etc. ;

CONSIDÉRANT les coûts défrayés par le Comité des loisirs pour la location de système de son lors d'organisation d'événements;

CONSIDÉRANT la volonté du Comité des loisirs à prêter le nouveau système de son aux organismes communautaires qui en feraient la demande tels le Centre Amitié Stratford;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu;

D'appuyer la demande de subvention du Comité des loisirs à la MRC du Granit qui se chiffre à 195,85 \$ soit 20 % du coût d'achat du système de son.

D'autoriser le Comité des loisirs à investir 780 \$ de son budget dans ce projet dont le coût total est de 975,85 \$.

2016-04-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7.2 Soutien à l'Action Bénévole, volet Loisirs des Aînés

Projet : Au parc, les aînés ont leur place !

Considérant l'absence d'une place confortable et à l'abri du soleil pour asseoir les aînés, les grands parents et les parents dans le Parc 0-5 ans;

Considérant le potentiel intergénérationnel que comporte ce parc actuellement, potentiel qui pourrait être accru avec l'ajout d'équipements adéquats;

Considérant les appuis d'organismes communautaires à ce projet (Club de l'Âge d'or et Cercle des Fermières);

Considérant l'appui financier de 300 \$ de l'entreprise Bois BDS Inc. à cette demande;

Considérant la possibilité que le Comité des loisirs investisse 350 \$ dans le projet si le Conseil municipal l'y autorise;

Considérant l'accord de la direction d'école à accueillir la balançoire 4 places couverte sur son terrain devant l'école;

Considérant que la municipalité de Stratford a adopté en mars 2016 une Politique de la Famille et des aînés et un plan d'action dans lequel elle s'engage à initier et soutenir la réalisation d'activités intergénérationnelles;

Il est proposé par madame Julie Marcotte,
Et résolu;

D'appuyer la demande de subvention initiée par les conseillères responsables des questions de la famille et des aînés qui se chiffre à 750 \$ soit le maximum de la subvention;

Que la Municipalité investisse un montant minimum de 663 \$ pour l'achat d'une balançoire indépendante 4 places couverte dont le coût avec les taxes est évaluée à 1963 \$;

Que le Conseil municipal autorise le Comité des loisirs à investir 350 \$ de son budget dans le projet.

2016-04-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7.3 Tour cycliste du Lac Aylmer

Considérant la demande des organisateurs en appui à cette activité;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu;

D'autoriser la circulation des cyclistes et véhicules de sécurité sur les routes du territoire de la Municipalité du Canton de Stratford considérant que celle-ci est assurée par les bénévoles et la Sûreté du Québec.

D'apporter notre collaboration grâce à la participation de nos pompiers volontaires lors de l'activité prévue le 6 août 2016 entre 9 h et 15 h.

2016-04-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Affaires diverses

9- Liste de la correspondance

Offre de service

→ RSR Environnement :

Entreprise spécialisée en intervention d'urgence environnementale.

Invitation

→ Caisse du Carrefour des Lacs

Invitation à l'assemblée annuelle de la Caisse du Carrefour des Lacs le
12 avril 2016 à 19h.

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la
Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux
prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les
dépenses votées à la session régulière de ce quatrième (4^e) jour d'avril 2016.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 20 h 45.

2016-03-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière